INFO SANTÉ

# Personne violente

paru le 08/07/2020 • adapté au contexte belge francophone • dernière adaptation de contenu le 09/03/2023

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

## De quoi s'agit-il ?

Une personne qui a clairement besoin d'une aide médicale peut en même temps faire preuve d'un comportement violent, envers elle-même ou envers son entourage.

Ce comportement peut par exemple être dû à :

- un problème physique aigu, comme un traumatisme du crâne ou un changement du taux de sucre dans le sang (glycémie) ;
- une affection psychiatrique, telle qu'une psychose aiguë ;
- une intoxication à l'alcool (délire) ou aux drogues telles que les amphétamines (speed, ecstasy, etc.).

## Que pouvez-vous faire ?

Dans de telles situations, la priorité va à la sécurité de toutes les personnes concernées.

Gardez votre sang froid. Essayer de rester calme et patient.

Informez la personne que vous voulez l'aider. La situation s'apaise souvent si la communication s'installe.

Évitez les gestes imprévus ou menaçants et gardez toujours une certaine distance.

La communication est parfois difficile ou même impossible, la personne n'est pas toujours prête à collaborer ou capable de coopérer. Dans ce cas, il peut être conseillé de faire appel, en plus du médecin, à la police.

Essayez aussi de trouver la cause du comportement violent.

## Que peut faire votre médecin ?

Le médecin demande à la famille et aux personnes proches si la personne violente a des problèmes de santé connus, physiques ou psychiques. Il essaye d'évaluer le risque de suicide. Comme vous, il tente de calmer la personne.

Si la communication n'est pas possible, une intervention médicale peut être nécessaire, si besoin sous contrainte. Le médecin peut par exemple proposer un antipsychotique ou un calmant et parfois réaliser une injection. Dès que la situation le permet, le médecin contrôlera la glycémie de la personne.

Le médecin peut éventuellement introduire une demande de mise en observation au juge de paix. La mise en observation est une procédure qui peut imposer des traitements médicaux à des personnes qui souffrent d'une maladie mentale.

## En savoir plus ?

- Antipsychotiques – CBIP – Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique
- Règles de la mise en observation – Droits Quotidiens

## Source

Guide de pratique clinique étranger 'Rencontre avec un patient violent ou menaçant' (2000), mis à jour le 24.08.2017 et adapté au contexte belge le 31.07.2019 – ebpracticenet